

Campagne d'information et de sensibilisation

« Louer à tout prix ? »

Questionnaire à l'attention des propriétaires

Des acteurs sociaux saint-gillois spécialisés dans les questions de logement ont travaillé ensemble afin de réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit au logement.

Cette campagne s'adresse aux locataires et aux propriétaires. Elle est composée d'affiches et d'infos pratiques à votre disposition via le Guide « **Louer à tout prix ? INFOS PRATIQUES 2019** ».

Les affiches suivantes ont été diffusées de février 2017 à mai 2019.

Pourriez-vous répondre à ce questionnaire anonyme afin d'évaluer l'impact de cette action et de tenir compte de vos besoins en matière de logement pour les actions à venir.

- Avez-vous remarqué cette campagne d'info ?
 - Oui
 - non
- Combien de logement mettez-vous en location ?
 - Entre 1 et 2
 - Entre 3 et 6
 - Plus de 6
- Etes-vous
 - un propriétaire privé
 - représentez-vous une société (asbl, société....)
 - Oui
 - non



- Savez-vous où trouver les réglementations sur la qualité et le confort obligatoires dans un logement ?
 - Oui
 - Non

- Vous êtes-vous récemment interrogé sur la conformité de votre logement aux normes légales ?
 - Oui
 - Non

- Savez-vous que des services peuvent vous aider à ce sujet ?
 - Oui
 - Trouvez-vous que les services sont soutenant(s) ?
 - Oui
 - Non
 - Non

- Disposez-vous d'un certificat PEB (performance énergétique du bâtiment) pour vos logements ?
 - Oui
 - Non
 - J'ignore ce que c'est précisément

- Savez-vous que c'est obligatoire ?
 - Oui
 - Non

- Avez-vous des bons contacts avec votre (vos) locataire(s) ?
 - Oui
 - Non

- Savez-vous que des services peuvent vous aider en cas de conflits avec votre (vos) locataire(s) ?
 - Oui
 - Non



- Avez-vous fait un état des lieux ?
 - Oui
 - A l'amiable
 - Avec un expert
 - Non
- Saviez-vous que c'est dans votre intérêt de faire un état des lieux détaillé ?
 - Oui
 - Non
- L'état des lieux vous a-t'il été utile à la sortie ?
 - Oui
 - Non



- En cas de loyer impayé, laquelle de ces solutions utilisez ou utiliseriez-vous ?
- Trouver un accord avec le locataire, et le formaliser par écrit. (Des services peuvent vous aider).
- Oui
- Avez-vous été satisfait ?
 - Oui
 - non
- Non
 - Inviter le locataire à se faire aider par un service d'information (ex : Point d'appui) et/ou le CPAS
 - Oui
 - Avez-vous été satisfait ?
 - Oui
 - non
 - Non

- Consulter un service juridique
- Aller en justice de paix

- Avez-vous été satisfait de vos démarches
 - Oui
 - non
- A partir de quand auriez-vous cette réaction ?
 - Un mois de retard
 - Deux mois de retard
 - Trois mois de retard
 - Plus



- De quand date le certificat de conformité des installations gaz de votre/ vos logement(s) loué(s) ?
 - Plus de 25 ans
 - Moins de 25 ans
 - Je ne sais pas

- De quand date le certificat de conformité des installations électriques de votre/ vos logement(s) loué(s) ?
 - Plus de 25 ans
 - Moins de 25 ans
 - Je ne sais pas

- Savez-vous que des installations non conformes peuvent entraîner un conflit avec votre assurance en cas d'incident ?
 - Oui
 - Non

- Savez-vous qu'un organisme de contrôle des installations peut vous informer à votre demande, sans risque de fermeture de votre logement.
 - Oui
 - Non

- Savez-vous que chaque logement doit disposer d'un détecteur incendie ?

- Oui
- Non

- Savez-vous qu'une chaudière non conforme peut entraîner des intoxications ou explosions ?
 - Oui
 - Non



- Savez-vous que lorsqu'une garantie locative est exigée, elle ne peut dépasser 2 mois de loyers et doit être versée sur un compte bloqué au nom du locataire ?
 - Oui
 - Non
- Avez-vous ou seriez-vous prêt à accepter une lettre de garantie locative dans laquelle le CPAS se porte garant ?
 - Oui
 - Non

« Refusé sur un cliché, stop aux préjugés »



- Avez-vous déjà refusé un candidat locataire pour une ou plusieurs des raisons suivantes ?
 - Oui
 - Non
 - Si oui, laquelle/lesquelles ?

- Type de revenus (allocations sociales)
 - Enfants
 - Origine
 - Genre
 - Orientation sexuelle
 - Animaux
- Pensez-vous que cette ou ces raisons font de ce ou ces candidats de « mauvais » locataires ?
- Oui
 - Non
- Remarque :

- Connaissez-vous la loi en matière de discrimination ?
- Oui
 - Non



- Connaissez-vous les Agences Immobilières sociales et les avantages pour les propriétaires ?
- Oui
 - Non
- Savez-vous que grâce à la mise en location de son logement par une AIS, un propriétaire
- Est assuré de voir son bien géré en « bon père de famille »
 - Est assuré d'avoir son loyer chaque mois
 - Evite les taxes sur les logements vides
 - Bénéficie d'avantages fiscaux
- Aimeriez-vous proposer vos logements à une AIS ?
- Oui
 - Non